

AVIS D'APPEL A PROJETS (AAP) pour le déploiement d'organisations innovantes des structures des urgences, des structures mobile d'urgence et de réanimation (terrestres et héliportés)

Autorité responsable de l'appel à projet :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie
Espace Claude Monet | 2 place Jean Nouzille | CS 55035 | 14050 Caen Cedex 4

Date de publication de l'avis d'appel à projet : 5 janvier 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 5 février 2024

1. CONTEXTE

Depuis leur création, les services d'urgences ont connu une croissance soutenue et régulière de leur activité. Durement fragilisés par la crise sanitaire, ces services subissent également de fortes tensions majorées par une démographie médicale de 1^{er} recours défavorable et des difficultés persistantes de recrutement. La part des passages aux urgences relevant de soins non programmés de ville a également continuellement progressé.

Face à ces nouveaux enjeux, de nouvelles pratiques et outils se sont développées : télémedecine, protocoles de coopération et des délégations de tâches entre professionnels médicaux et paramédicaux, modernisation des systèmes d'information hospitaliers et des différents services de secours d'urgence, évolution des pratiques et des protocoles de prise en charge...

Le déploiement et la mise en œuvre de ces pratiques et outils est variable d'un territoire à l'autre. Les besoins de chaque territoire peuvent varier en fonction des ressources médicales et paramédicales disponibles, de l'offre de soins disponibles sur le territoire et de sa géographie. Au-delà des solutions existantes, certains services d'urgence ont mis en place ou projettent de mettre en place des organisations innovantes.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

Le présent appel à projet a pour objectif la mise en œuvre d'actions sur 4 thématiques, validés au sein du comité régional d'allocation des ressources – section médecine d'urgence :

- Evolution des pratiques professionnels permettant d'optimiser les temps médicaux et paramédicaux disponibles ;
- Organisations visant à réguler l'accès aux urgences et favorisant les réorientations (au niveau du périmètre urgences) ;

- Dispositifs de gradation des équipes d'intervention SMUR ;
- Mise en réseau territoriale des services d'urgences et gradation (gradation des services d'urgences, équipes médicales de territoire notamment).

Les propositions pourront concerner, à titre d'exemple :

- Les nouvelles organisations innovantes mettant en œuvre de nouvelles compétences et métiers permettant de recentrer l'urgentiste sur son expertise ;
- L'organisation de la réorientation des patients en recherche d'une offre de soins non programmés de ville, les procédures/protocoles de prise en charge « déportés », le développement de coopération ville/hôpital ;
- Le transport des patients ne relevant pas des transports sanitaires urgents, l'optimisation des ressources et coopération avec les différents acteurs, l'identification de professionnels « relais urgence » à proximité du besoin pouvant être mobilisés en phase initiale ;
- La coordination ville/hôpital afin de réduire les passages évitables aux SU, développement de filières d'expertises là où les territoires sont peu dotés pour éviter le recours aux SU.

3. MODALITES DE REPONSE A L'AVIS D'APPEL A PROJET

L'avis d'appel à projet est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Normandie (<http://www.ars.normandie.sante.fr>).

La date de publication sur ce site internet vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée au 5 février 2024 inclus. Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Chaque dossier devra comporter obligatoirement la fiche synthétique dûment complétée (cf. annexe 1) et pourra également être accompagné de documents complémentaires, l'ensemble devant être signé par le directeur de l'établissement.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Chaque porteur adresse, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

- dépôt sur la boîte mail générique de l'ARS Normandie à l'adresse ci-après : ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr ;
- en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures : « Appel à projet pour le déploiement d'organisations innovantes des structures des urgences, des structures mobile d'urgence et de réanimation (terrestre et hélicoptères) ».

Pour tout renseignement, merci de contacter la BAL suivante : ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr

4. CRITERES D'EVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence et opérationnalité du projet face aux tensions actuelles ;
- Optimisation des ressources existantes au sein de l'établissement ;
- Caractère novateur au sein de l'organisation des structures de médecine d'urgence ;
- Inscription dans une dynamique partenariale ville – hôpital ;
- Caractère généralisable du projet, transférabilité ;
- Niveau d'adhésion des établissements du territoire ;
- Mise en œuvre du projet dès 2024 ;
- Montage financier du projet/ financements complémentaires éventuellement prévus.

Le montant de l'enveloppe allouée au présent appel à projet ne pourra pas dépasser 1,7M€. Dans l'éventualité où l'enveloppe identifiée ne serait pas intégralement consommée au regard des projets déposés, un appel à projet complémentaire pourrait être engagé.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Normandie,

Thomas DEROCHE

Annexe 1

Dossier à remplir obligatoirement par le porteur de projet

Titre du projet :	
Etablissement porteur du projet :	
Acteur(s) Partenaire(s) du projet :	
Résumé du projet :	

Pertinence et opérationnalité du projet face aux tensions actuelles

Optimisation des ressources existantes au sein de l'établissement
Caractère novateur au sein de l'organisation des structures de médecine d'urgence de l'établissement (SU, SMUR, SAMU, HeliSMUR)
Inscription dans une dynamique partenariale ville – hôpital
Caractère généralisable du projet, transférabilité
Niveau d'adhésion des établissements du territoire / coopérations

Calendrier de mise en œuvre du projet			
Montage financier du projet / financements complémentaires éventuellement prévus			
COUT RESSOURCES HUMAINES			
DESCRIPTIF BESOIN		Coût	Budget annuel sollicité
Besoin RH 1		€	€
Besoin RH 2		€	€
Besoin RH 3		€	€
Besoin RH 4		€	€
Besoin RH 5		€	€
Besoin RH n		€	€
TOTAL COUT RH		€	€
COUTS INVESTISSEMENT / MATERIEL			
DESCRIPTIF BESOIN		Coût	Budget annuel sollicité
Coût 1		€	€
Coût 2		€	€
Coût 3		€	€
Coût 4		€	€
Coût 5		€	€
Coût n		€	€
TOTAL COUT INVESTISSEMENT MATERIEL		€	€
COUT GLOBAL PROJET		€	€